CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille [illegible] pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année. [illegible] abonné ne voudra pas [illegible] la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, [illegible] avant que le terme de leur abonnement soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de [illegible] lignes pour la première insertion, et [illegible] pour chaque insertion subséquente. [illegible] considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Un carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Le armateurs et personnes tenant magasins de détail, [illegible] Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, [illegible] les agens pour navires, bateaux à vapeur, ou les maisons de commission [illegible].

Les ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes de meubles, biens meubles, les articles signalant des passagers, les annonces de [illegible] &c. &c. seront payer au taux des annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, [illegible] pourront être admis, paieront le double prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les DÉCRETOS de [illegible] pour être faits aux encans, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles, [illegible] le double prix des annonces de ventes [illegible].

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire [illegible]. Tarif d'un abonné à l'année, telles que ventes [illegible] par autorité de justice, ventes de plantations [illegible], esclaves marrons, animaux épaves ou [illegible] &c. &c. lui seront portées en compte séparé [illegible] aux prix ci-dessus énoncés.

Les ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou qu'on en réponde.

Les THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de telles annonces, pendant la saison des plaisirs, [illegible] $150.

Les ANNONCES de candidature à des emplois publics, [illegible] annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Pour les ports des E.-Unis.

Paquebot régulier pour la Baie St. Louis, Passe Christiana, Biloxi, est et ouest Pascagoula.

Le beau bateau à vapeur tirant peu d'eau, COLUMBIA, capitaine Waterman, partira du bout du chemin à coulisse pour tous les [illegible], deux fois par semaine, le Mercredi, à 7 heures, et reviendra Jeudi dans le [illegible] samedi à 7 heures de l'après midi et lundi à 7 heures du matin.

Le mercredi on pourra l'attendre dans les endroits suivants: Baie St. Louis à 1 heure et demie de l'après midi; Passe Christiane à 3 heures et demie de l'après midi; Biloxi 6 heures et demie de l'après midi; à 9 heures du soir; Est Pascagoula à 10 heures du soir.

En revenant, il quittera Est Pascagoula à 4 heures du matin, McRea à 5 heures et demie de l'après midi; [illegible] à 7 heures et demi du matin, Passe Christiane [illegible] et demie du matin; Baie St. Louis à midi; [illegible] à 7 heures de l'après midi au chemin à coulisses.

Le samedi partant à 7 heures du soir, il sera à la [illegible] à 9 heures; à la Passe Christiane à 4 heures et [illegible] du matin; Biloxi à 7 heures du matin; McRea [illegible] heures et demie du matin; Est Pascagoula à 10 [illegible] demie du matin; quittant Est Pascagoula à [illegible] de l'après midi; McRea à 4 heures et demie; [illegible] à 7 heures de l'après midi; Passe Christiane à [illegible] du soir; Baie St. Louis à minuit, et arrivera au chemin à coulisses lundi matin à 8 heures. Pour fret ou passage, pour les endroits sus dits, s'adresser au capitaine à bord, ou à S. HIGH,
27 juillet No. 40, rue du Camp.

POUR PENSACOLA, MOBILE, ET TOUS LES PORTS INTERMÉDIAIRES.

Le bateau à vapeur MERCHANT, capitaine J. McC Barker, partira de la Nouvelle Orléans, tous les Samedis matin à l'arrivée des chars de 7 heures, pour Pensacola, touchant à la Baie St. Louis, Passe à Christian, Biloxi, est et ouest Pascagoula, et arrivera à Pensacola les Dimanches matin. Il partira de Pensacola, pour la Mobile, tous les Mardis matin à 8 heures, et partira de la Mobile tous les Mercredis à 6 heures du matin, pour la Nouvelle Orléans, touchant à Pascagoula, Biloxi &c.

Cet arrangement sera ponctuellement observé pendant le reste de la saison.

Tous les esclaves qui passeront à bord de ce bâteau, devront être expédiés à la Douane, et tous les effets aux risques de ceux auxquels ils appartiennent. Pour passage s'adresser au capitaine Barker.

Toutes les provisions, ameublement &c. devront être envoyés à bord, Vendredi, et l'on tient à les voir [illegible]. Des effets particuliers devront être enregistrés [illegible] pour la [illegible] le Samedi matin. S'adresser à la Nouvelle Orléans à JOHN KILSHAW.
A Pensacola, Jennison & Foster.
[illegible] A la Mobile à Talcott Irwin & Co.

Pour Manchester, Yazoo, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.—Le [illegible] et bon marcheur BRIDGEWATER, capt. W. H. Wright, destiné à servir de paquebot [illegible] pour les ports ci-dessus, partira régulièrement [illegible]. Pour fret et passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord au quai de la rue de la Commune ou à HYDE & COMSTOCK
52, rue du Camp.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Le beau steamer MORAVIAN, capitaine J. O. Dunz, ne calant que peu d'eau, ayant la plus grande partie de son chargement, partira immédiatement. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au quai de la rue Bienville ou à HYDE & COMSTOCK,
[illegible] juillet No. 52, rue du Camp.

POUR LOUISVILLE

Le beau [illegible] à vapeur MONMOUTH, ayant une chambre sur le pont, capitaine Eastman, partira sous le plus bref délai, pour ce port et les endroits intermédiaires. Ayant de beaux emménagemens, s'adresser à EASTMAN & BROTHERS,
No. 30, Vieille Levée.

A VENDRE.

Le nouveau et beau bateau à vapeur GONDOLA, construit en bois de première qualité; il est d'environ 100 tonneaux, et [illegible] condamnés et des plus [illegible] construit pour la navigation des basses [illegible] convendra pour le commerce de la Rivière des Attakapas, Opélousas, Alabama, et Texas; il tire que 24 pouces d'eau, avec son bois à bord, [illegible] conditions de la vente [illegible] avantageuses. S'adresser à
JOHN McDONOGH.

POUR LIVERPOOL.

Le navire MANCHESTER, cap Boswell, de marche supérieure, ayant un chargement engagé, partira sous peu.—Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
[illegible] juillet No. 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL.

Le beau brick VERNON, fin voilier, cap. Murphy, partira sous le plus bref délai. Passage, ayant de beaux emménagemens, s'a[dresser] à LEVI H. GALE,
[illegible] juillet No. 90, rue de la Commune.

POUR NEW YORK.

Le beau navire fin voilier CRATON, capt. Peckner, ayant la plus grande partie de chargement engagé, et allant à bord, a besoin de [illegible] coton pour le compléter. Pour fret duquel, passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
[illegible] juillet 93, rue de la Commune.

POUR COWES—Le beau navire neuf Daniel Webster, capitaine Stever, partira immédiatement. Pour passage seulement, ayant de bons emménagemens, s'adresser à L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

Pour Philadelphie—Le superbe brick ORBIT, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Kelly, ayant à bord la plus grande partie de son [chargement], partira incessamment. Pour balance de [fret ou] passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à BAILEY & ABBOTT,
14, rue Bienville.

POUR BOSTON—La belle barque fine voilière Henry, capitaine Sneel, ayant une grande partie de son chargement allant à bord, partira sans délai. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
90, rue de la Commune.

Pour les ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire de première classe, fin voilier et tirant peu d'eau OCTORARA, capitaine Deacon, a besoin de [illegible] balles pour compléter son chargement; [illegible] conditions du fret et passage, ayant des chambres [illegible], s'adresser au capitaine, ou à BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

Vendre. Louer ou Fréter.

A FRETER—Pour St Yago de Cuba, ou pour tout autre port des Antilles—La goëlette Al. fine voilière, doublée et chevillée LADY HOPE, capitaine A[illegible]; s'adresser à KOHN, DARON & Co., no 28 rue Bienville.

[illegible]—800 [barils] en débarquement du steamer [illegible], à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY.

[SAI]NDOUX—Quelques barillets saindoux, qualité [illegible], en débarquement du steamer [Co]lumbia, à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY.

[illegible]—200 sacs [illegible] en débarquement du steamer [illegible] Columbus, à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY.

[HU]ILE de Palma Christi—30 barils Huile [de] Palma Christi, marque de Dr. Baker No. 1, [à vendre] par
HEFFORD & SORGENFREY.

[B]OEUF—60 barils Bœuf, prime, à vendre par
27 juil HEFFORD & SORGENFREY.

[W]HISKEY—100 barils Whiskey, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
[illegible] juillet 14, rue Poydras.

[T]ABAC EN FEUILLES—150 balles Tabac en [feuilles], de la Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre par R. GRONING & Co. 27 juillet

[E]AU de vie Américaine—40 barils Eau de vie [A]méricaine, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
[illegible] juillet 14, rue Poydras.

[SA]INDOUX—49 barils et 160 barillets Saindoux [de] belle qualité, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
[illegible] juillet 14, rue Poydras.

[B]ILLETS du Mississippi à vendre et à acheter, par ROBINSON & Co.
[illegible] juillet 45, rue du Camp.

[B]ILLETS de l'Alabama à vendre et à acheter, par ROBINSON & Co.
45, rue du Camp.

[ES]PECES en demande, par
ROBINSON & Co.
[illegible] juillet 45, rue du Camp

[T]ABLES A OUVRAGE—Deux superbes Tables à ouvrage, à vendre par
HENRY HART,
15 juillet 28, Vieille Levée.

50 milliers cigares de la Havane, des marques [illegible] Morena, Cabrera, Cassas & Gorio, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
13 juil 20 Toulouse.

Ventes par le Shérif.

[illegible] contre L. U. Gainnie.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de vente adressé à moi adressé, par l'honorable Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le Mercredi 30 Août prochain, à une heure de relevée.

Huit lots de terre, désignés par les numéros cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze, sur un plan déposé en l'office de Félix de Armas, notaire public, et annexé à un acte de vente passé par Manuel Andry à Alexandre Lesseps, le lot No. 5, mesure 60 pieds de face au fleuve, sur 300 pieds de face à la rue Manuel, borné du côté du chemin public, par le lot No. 6, et du côté de la rue Manuel, par le lot No. 7, le lot No. 6, mesure 60 pieds de face au fleuve sur 300 pieds de profondeur, borné à droite par le lot No. 5, à [illegible] par la ligne qui le sépare de l'habitation des Dames Religieuses, et dans le fond par partie du No. 7. Ensemble la batisse en face des dits lots No 5 et 6. Les lots No. 7, 8, 9, 10, 11 et 12, mesurent chacun soixante pieds de face à la rue Manuel, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 13, a la profondeur de 190 sur la 1ère rue Transversale.

Conditions comptant. En monnaie des Etats-Unis ayant cours légal. FRED. BUISSON,
26 juillet Shérif.

Hry. N. Siebrecht vs. Doyle & Boyd.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, il sera vendu rue du Canal entre les rues Bourbon et Royale, mardi le 8 août prochain, à 10 heures du matin,

Neuf sophas, 30 chaises d'acajou non finies, 1 bois de lit en érable, 12 chaises à balancer non finies. Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.
27 juillet FRED BUISSON, Shérif.

Madme Tiblier vs. Milton Dolly.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le lundi 28 août prochain, à une heure de relevée.

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, encoignure des rues Bagatelle et Bons Enfans, mesurant soixante pieds de face à la rue Bagatelle sur soixante pieds de profondeur et face à la rue des Bons Enfans, (mesure française), ensemble les édifices qui s'y trouvent.

Conditions, comptant.—Suffisament pour payer $427 77 2/3 avec les intérêts et les frais, et $427 77 2/3 payable le 9 décembre 1837.
27 juillet FRED. BUISSON, Shérif.

COUR DE PAROISSE—J. M. Ducros contre Joseph Jolly—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu le samedi 26 août prochain, à la nouvelle bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis en cette ville, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet formé par les rues St Bernard, Annette, Urquhart et Girod, désigné par le numéro 45 sur un plan dressé par J. Pilié daté le 10 novembre 1809, déposé en l'office de J. N. Duncan alors notaire public; le dit lot désigné par le no. 16 sur un plan figuratif déposé dans le bureau de Joe Cuvillier notaire public, pour recours après avoir été paraphé ne varietur par les parties et le notaire pour l'identifier.

Le dit lot mesure (mesure française) 25 pieds six pouces sur la rue Annette, sur 101 pieds et 7 lignes de profondeur; également 25 pieds 6 pouces sur la ligne du fond qui le sépare du no. 21.

Conditions de la vente; $118,75, avec intérêts depuis le 6 mai, les frais de protet, frais de poursuite, comptant, la balance à 12 mois à dater du 3 septembre 1836.
FRED: BUISSON,
26 juillet Shérif.

Zenon Orso contre veuve Louise Chenet Orso.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du 1er District Judiciaire—il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le Samedi 26 Août prochain, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre, situé rue St Pierre, entre les rues de Chartres et Royale, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue St. Pierre, sur cent pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mlle. Nancy O'Hara, de l'autre et dans le fond, par celle de Mme. veuve C. [Garcia]. Ensemble les améliorations qui s'y trouvent. Conditions comptant.
25 juillet FRED. BUISSON, Shériff.

J. B. X. M. Marigny vs Janes Goutchalk.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du 1er District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 26 août prochain, à une heure de relevée, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Trois ilets de terre situés au faubourg Franklin de cette ville, désignés par les numéros 117, 163 et 186, sur le plan original du dit faubourg dressé par Jos. Pilié, voyer, le 17 juin 1828 et déposé en l'office de Théodore Seghers, notaire public.

L'ilet No. 117 est compris entre les rues Vertu, Musique, et Force et la Promenade Washington, et mesure 300 pieds de face à la rue Musique et à la Promenade Washington, sur 253 pieds de face aux rues de la Force et de la Vertu.

L'ilet No. 163 est compris entre les rues Arts, Vertu, Peintres et Force, et mesure 300 pieds de face aux rues Arts et Peintres et 250 pieds de face aux rues Force et Vertu.

Et l'ilet No. 186 est compris entre les rues Peintres, Vertu, Force et Promenade de Franklin, et mesure 300 pieds de face à la rue des Peintres et à la Promenade Franklin sur 253 pieds de face aux rues Vertu et Force.

2o. Sept lots de terre au faubourg Delord, de cette ville, désignés sur le plan par les Nos. 258, 259, 260, 261, 262, 263 et 264.

Lots Nos. 258 à 261, sont contigus et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Magnolia sur 125 pieds de profondeur.

Le lot No. 262 forme l'encoignure des rues Magnolia et Cypress et mesure 37 pieds de face à la première rue sur 125 pieds de face à la dernière.

Le lot No. 263 mesure 37 pieds de face à la rue Locust sur 125 pieds de profondeur et face à la rue Cypress de la quelle il forme l'encoignure.

Enfin le lot No. 264 contigu aux précédens, mesure 25 pieds de face à la rue Locust sur 125 pieds de profondeur. Conditions comptant.
22 juillet FRED. BUISSON, Shérif.

Elijdhaler Richards vs. les créanciers de Richards et les créanciers de Richards, William & co.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de cour à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le samedi le 5 août prochain, à une heure de relevée.

Un certain esclave nommé PETER; ledit nègre est acclimaté, âgé d'environ 28 ans; il a constamment travaillé dans un atelier de forgeron, il gagnait $35 par mois. Conditions, comptant.
1 juil FRED. BUISSON, shérif, syndic.

Louis A. Lemoyne contre James R. Putnam.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, par l'honorable Cour du 1er District Judiciaire.—Il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Samedi 26 Août prochain, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à l'une des encoignures, formées par les rues St. Joseph et Foucher, au faubourg Ste. Marie, désigné par le No 5, et mesurant (mesure américaine) trente pieds de face à la rue St. Joseph, sur 117 pieds et un pouce de profondeur, et face à la rue Foucher.

Conditions de la vente. Comptant pour payer $2000, avec l'intérêt à dix pour cent par an, depuis le 26 mai 1837, jusqu'à parfait paiement, $6 de frais de protet et les frais de l'action, $2000, payables le 28 mai 1838—$2000 payables le 28 mai 1839, à la condition que si ces paiemens ne sont pas ponctuellement effectués, les sommes respectives porteront un intérêt de 10 pour cent par an, jusqu'à parfait paiement. La balance s'il y en a une, sera payée aux termes nécessaires pour faire face aux paiemens de trois billets tournis à F. W. Lea, s'élevant ensemble à $2000, et divisés en trois coupons chacun de $666, 66 2/3 payables à 18, 30 et 36 mois du 17 décembre 1836. FRED BUISSON, Shériff. 25 juillet

VINS, THE, &c.—10 boîtes Thé de Hyson Skin, 20 dito de Young Hyson, 28 demi-boîtes dito, 60 petites boîtes de 6 livres dito dito, 10 caisses Thé d'Hyson, en boîtes de ferblanc, 135 caisses Moutarde irlandaise, 50 quarts de pipes Vin des Canaries, 34 dito Vin de St. Lucar, 12 dito Vin Madère de Marseille, 1 pipe vieux vin de Sherry, 2 pipes Madère L. P. 2 demi-pipes pito, 4 demi pipes vin St, Lucar, 250 caisses vin de St Estèphe Médoc, à vendre par
1er août COIT & Co. No. 20 rue de la Douane.

PARFUMERIE—25 malles eau de Cologne de Lavande et des Fumeurs, savon de toilette, pomades et crêmes de Perse, huile Macasear, pliottix, fluide de Java et de Georgie, poudre de Guelaud et domestique, à vendre par J. VATINEL,
27 juillet rue Conti, No. 21

PORCELAINE—34 caisses blanche unie, à vendre par J. VATINEL,
27 juillet rue Conti, No. 21.

80 BARILS Vin doux de Malaga, 150 barillets Malaga doux, 1060 quarts de caisses Raisins en grappes, 60 sacs Café de la Havane, à vendre par A. M. DE MIRANDA,
27 juillet rue St. Louis.

TÊTES de Porc—30 boucauts têtes de porc, de Cincinnati, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
25 juillet—4 14 rue Poydras.

FARINE—100 barils farine superfine, supérieure récemment reçue, à vendre par
18 juillet HEFFORD & SORGENFREY.

JAMBON—15 futailles jambon de Cincinnati, en magasin, à vendre par
18 juillet HEFFORD & SORGENFREY.

GRAISSE—15 barils, en magasin, à vendre par
18 juillet HEFFORD & SORGENFREY.

SANGSUES.

PLUSIEURS milliers de belles et bonnes Sangsues à vendre à la pharmacie du soussigné.
A. A. PEYCHAUD,
6 juillet Rue Royale, No 123

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public et leurs amis, qu'ils ont formé aujourd'hui une société sous la raison de W. Merryfield & Co. pour le commerce de bois et douves, dans toutes ses branches. Leur Bureau est à l'encoignure des rues St Marie et la Levée faubourg Lafayette, où tous les ordres seront promptement exécutés.
P DELAHOUSSAYE,
16 mars W MERRYFIELD.

LILLY & FERGUSON—Peintres d'enseigne et de batiment, rue de la Douane no 76. Reconnaissants de l'encouragement qu'ils ont reçus, ils tacheront de mériter de plus en plus la confiance de leur amis et du public en général. Ils prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont constamment à vendre tous les articles concernant leur commerce, qu'ils donneront à des prix très modérés. 18 av

RESIDENCE D'ETE.

LES prix suivans ont été établis pour la pension à la maison de résidence de St. Joseph:

Nourriture et logement par mois	$45 00
Nourriture et logement pour un seul jour	2 50
Nourriture et logement pour une semaine	14 00
Nourriture, sans logement, par mois	30 00
Dinera, par mois	20 00
Diners pour les visiteurs et invités	1 00
Déjeuner et Souper, [chaque]	75c.
Logement	50
Nourriture pour domestique par mois	20 00

ROBERT ARMSTRONG.
St. Joseph, 1 mai 1837. 17 juin—1m

POLHEMUS & COOK—Peintres d'enseignes d'ornements et de bâtiments, place [illegible] no 28, près de la poste.

Les soussignés, espérant par leur exactitude et leur ouvrage, à des prix modérés, mériter la confiance du public. Transparens et drapeaux militaires, imitations de bois, marbres, ainsi que les peintures des bateaux à vapeur, s'exécutent avec la plus grande promptitude. 14 av

L. DEPOORTER, Chirurgien-Dentiste, rue du Canal, no 130. Les études longues et actives dans la partie scientifique de son art, [illegible] de premiers maîtres, son parfaite connaissance de la partie mécanique relative à sa profession, une pratique de nombreuses années [illegible] avec succès sont, il ose espérer, des titres à la confiance publique.

N. B. L. D. traite les maladies de la bouche, celles des cavités nasales [illegible], la perforation et la division des os et du voile palatin; cette partie de la chirurgie étant de toute [illegible] europées. 6 mai

Ventes par le Shérif.

Richard Murphy contre ses créanciers.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu sur les lieux, encoignure des rues du Camp et Gravier, le samedi 12 août 1837, à 10 heures du matin.

Une quantité de meubles, linge, vaisselle, couverts d'argent, vins, liqueurs etc. composant le fond du "Commercial Exchange," ci devant tenu par le dit Richard Murphy.

Egalement le bail de la maison, expirant avant le 1er. novembre 1839. Le tout fesant partie des propriétés cédées par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions comptant. FRED. BUISSON,
1er août shérif et syndic.

Norbert Soulié contre Thomas Urquhart, f. m. c.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le mercredi 9 août, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir:

Un certain lot de terre, situé faubourg Tremé, en cette ville, mesurant 28 pieds 10 pouces de face à la rue Tremé, entre les rues Dumaine et St. Philippe, 100 pieds de profondeur et 31 pieds 11 pouces dans la largeur du fond, (le tout mesure française), borné sur un côté par la rue Dumaine par Dimitry et autres, et sur l'autre côté par Lucette Vivant, ensemble et les batisses et améliorations qui s'y trouvent; lequel fait partie du lot de terre désigné par le No. 9, dans l'ilet No. 49, suivant un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 12 mai 1819, et déposé dans l'étude de feu Michel de Armas, not. pub., d'après un acte en date du 16 juin 1819.

Pour payer et satisfaire le demandeur d'une somme de $1308 50 c. avec les intérêts sur $1300, à raison de 10 pour cent par an du 14 juin 1837 jusqu'à parfait paiement, avec les frais du procès.

Conditions—Comptant. FRED. BUISSON,
8 juillet Shérif.

COUR DE DISTRICT—Jean Durand contre James Wright—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du 1er district judiciaire, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le samedi 26 août prochain, à une heure de relevée.

Un morceau de terre situé en cette ville, faubourg Marigny, rue des Français entre les rues de la Victoire et Moreau, ayant, mesure américaine, quarante deux pieds sept pouces, et quatre huitièmes de ligne de face à la dite rue des Français, sur cent vingt sept pieds dix pouces et 5/8mes de ligne de profondeur, entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot désigné sur le plan du faubourg Marigny par le lot no 194 et de l'autre côté par la propriété maintenant ou ci devant à Severin Latapie h. c. l.

Conditions de la vente, $2,525, avec les intérêts depuis le 12 juin 1837 jusqu'à parfait paiement à raison de 8 pour cent l'an, trois piastres de protet, trois piastres de frais de copie de vente ainsi que les frais du procès, payables comptant; et $2,525, payables le 12 décembre de la présente année.
22 juillet FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—No. 14309—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le mercredi 9 d'août prochain, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente:

Un certain lot de terre, ensemble avec les batisses et les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits et prérogatives qui lui appartiennent; ledit lot est situé dans le faubourg Lacourse, et est désigné par le No. deux dans l'ilet No. 70, et mesurant environ soixante pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Ledit lot est compris entre les rues Erato et Thalie.

Conditions de la vente—Comptant, pour satisfaire un billet de $750, ainsi qu'un autre billet de même échéance de $750 faisant en tout $1500 comptant; l'acquéreur devra se charger du paiement de quatre billets tirés par Samuel Chapman, de la somme de $750 chaque, 2 billets à 18 mois et deux à 24 mois du 8 juin 1836, avec hypothèque sur la dite propriété, à la poursuite de Pierre Landreaux.
13 juillet F. BUISSON, shérif.

Alexandre Milne contre John Parks.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le mercredi 6 septembre prochain, à une heure de relevée.

Trois ilets situés en la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain en cette paroisse, désignés sur le plan dressé le 16 mai 1831, par L. Bringier arpenteur général de cet Etat et déposé en l'office de C. Pollock not. pub. par les nos. 216, 217 et 238, mesurant au pied français, comme suit, savoir:

1o. L'ilet no 216, 300 pieds de face sur chacune des rues suivantes, c. à. d. l'Avenue d'Edimbourg, les rues Brux lles, Dublin et Varsovie entre les quels il est compris.

2o. L'ilet no 217 mesure 300 pieds à l'avenue d'Edimbourg et aux rues Varsovie, Dublin et Havane.

3o. L'ilet no 283 mesure 300 pieds de face aux rues Dublin, Varsovie, Vienne et Havane. Chacun de ces ilets contient douze terrains.

Conditions comptant.
1er août FRED. BUISSON, shérif.

John Alexander contre Mrs Jame Kinsey Gaunt.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville le mardi 5 septembre prochain, à une heure de relevée.

La négresse nommée Leda âgée d'environ 32 ans, saisie dans l'affaire ci dessus.

Condition comptant.
1er août FRED. BUISSON, shérif

Alexandre Milne contre Henry Wohrembergh.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le mercredi 6 septembre prochain, à une heure de relevée.

Deux lots de terre situés en la ville de Milneburg sur le lac Pontchartrain, et désignés sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat, le 16 mai 1831 et déposé en l'office de C. Pollock not. pub. par les nos. 3 et 4 de l'ilet no 133, ayant mesure française les dimensions, suivantes, savoir:

Le lot no 3 a soixante pieds de face à la rue Frankford, entre l'avenue de Londres et la rue Havane sur 150 pieds de profondeur, et le lot no 4 contigu au précédent, a 60 pieds de face à la rue Frankford sur 150 pieds de profondeur.

Conditions comptant.
1er août FRED. BUISSON, shérif.

Richard Murphy contre ses créanciers.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le samedi 2 septembre prochain, à une heure de relevée, les esclaves ci après dénommés, savoir:
Charles et sa femme Melly.
Alexandre, Edouard, Patsey.
Marie Jeanne et son enfant Mary Ann.
Marie Louise, Lucie et son enfant James.
Fesant partie des propriétés cédées par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions, comptant. FRED BUISSON,
1er août shériff et syndic.

Boumage et Hertault et autres contre J. B Michon, pour une cession forcée.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de l'honorable cour du 1er district judiciaire, il sera vendu, le samedi 2 septembre prochain, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, à une heure de relevée.

La négresse Céleste, âgée d'environ 32 ans, un peu cuisinière et un peu blanchisseuse.

Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'esclave sera au péril de l'adjudicataire dès l'adjudication, et ne sera livrée qu'après l'accomplissement des conditions. FRED. BUISSON,
1er août shériff.

Alexander Milne contre James E Doyle.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, par l'honorable Cour du 1er District Judiciaire, de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le Mercredi 6 Septembre prochain, à une heure de relevée.

Quarante-quatre lots de terre, situés en la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain en cette Paroisse, désignés sur le plan original de la dite ville, dressé par L. Stringer, arpenteur général de l'Etat, le 16 mai 1831, déposé en l'office de C. Pollock Esq, notaire public, par les Nos. deux, trois, cinq, six, sept, huit, neuf et dix dans l'ilet No. 29. L'ilet entier No. 242, contenant 12 terrains; l'ilet entier No. 111, contenant 12 terrains; l'ilet entier No. 253, contenant 12 terrains; ayant les dimensions suivantes, savoir:

1o. Les lots Nos. 2, 3, 6, 7 et 10, mesurent chacun 60 pieds de face, à la promenade Franklin, sur 126 pieds six pouces de profondeur; Le lot No. 2, forme l'encoignure de la rue Columbia, et le lot No. 10, forme l'encoignure de la rue Frankford.

2o. Les lots No. 5, 8 et 9, mesurent chacun 60 pieds de face à la rue des Peintres, sur 126 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot No. 9, forme l'encoignure de la rue Frankford; les dix-huit lots font partie de l'ilet No. 29.

3o. L'ilet Nos. 111, mesure deux cent quatre vingt-dix pieds sur la rue Dublin, la même dimension sur rue Vienne, 300 pieds de face à la rue des Lapins, et la même dimension à la rue des Chevreuils.

4o. L'ilet No. 242, mesure trois cents pieds de face sur les rues suivantes, savoir: Vienne, Hambourg, Presbourg et Madison, etc.

5o. L'ilet No. 253, mesure 290 pieds, 6 pouces de face à la rue Vienne, la même dimension à la rue Presbourg, 300 pieds sur la rue de l'Union et la même façade à la rue Bagatelle. Conditions comptant
1er août FRED. BUISSON, Shériff.

Aux Teneurs d'Auberges et Hotels.

LES soussignés, vendront aux maîtres de pensions, hotels, restaurats, etc., du bois de chauffage pendant toute la saison, et à des prix les plus raisonnables du marché. Ils ont à leurs entrepôts, du bois de chêne, frêne, et pin, charbons, sable, etc.
W. E. & R. MURPHY,
20 juillet No. 132 vieux Bassin.

Aux Bateaux à vapeur.

BOIS DE PIN de première qualité à vendre par les soussignés, à bon marché.
W. E. & R. MURPHY,
20 juillet No. 132 vieux Bassin.

A VENDRE—1000 barils de chaux, et 800 barils Goudron, en bon ordre et à vendre à bon marché et en lots convenables aux acheteurs.
W. E. & R. MURPHY,
20 juillet No. 132 vieux Bassin.

VIN DE MALAGA.—25 barils Vin de Malaga, à vendre par HENRY HART,
15 juillet 28, Vieille-Levée.

AVIS—La société existant autrefois sous la raison de Philips & Hart, est dissoute par consentement mutuel. Les affaires de la maison seront liquidées au no 12, rue Bienville. J. W. PHILIPS,
15 juil—10 HENRY HART.

AVIS—M. Henry Hart, de la raison Philips & Hart est seul autorisé à faire le recouvrement des créances de l'ancienne maison Philips & Hart. Il est aussi chargé de la liquidation des affaires de ladite société. S. W. PHILIPS,
15 juil—10 HENRY HART.

TRAITES sur New York, à vendre par
WM. G. HEWES Co.
25 juillet 34 rue du Camp.

AVIS—Le public est prié de ne pas négocier un billet daté 2 mars 1837, à 8 mois de date, souscrit par Sterns & Co. en faveur de M. Courtney, pour la somme de 1000 piastres, attendu que le paiement dudit billet est arrêté.
19 mai—87 STERNS, LANGDON & Co

MESSRS. SMITH & ALLEN, s'étant établis dernièrement dans la ville d'Hampton, Texas pour y établir une maison de commission, informent le public et leurs amis qu'ils ont bati un grand magasin, et qu'ils sont prêts à exécuter toutes les affaires qui pourront leur être confiées. Pour les renseignemens, chez JAMES REED & Co.,
THOS. TOBY & Brothers,
20 mars TURNER & WOODRUFF

MAGASIN à louer, rue de Chartres No. [illegible] entre les rues de la Douane et Canal; la possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
16 mai PEET & NORTH,
rue de [illegible] No. 11

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

Succession de Mortgenma.
Vente par le Register des Testamens.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu devant mon bureau, le jeudi, 17 août 1837, à 4 heures de l'après midi, pour compte de la succession de feu A. M. Mortgenma, une toilette d'homme, avec tous ses accessoires en argent, une montre en or, avec une chaîne d'or, et divers autres objets.

Conditions de la vente—comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
5 août Register des Testamens.

SUCCESSION DE FRIES—Vente par le régistre des testamens.—En vertu d'un ordre de vente de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera, le jeudi, dix août 1837, à 5 heures de l'après midi, vendu à l'encan pour compte de la succession de feu Charles Auguste Fries, à son ci-devant domicile sur le chemin de Gentilly, à environ deux milles du carré de la ville, et près de l'habitation qui appartenait à M. de Fortin, les meubles appartenant à la dite succession, consistant en un bon cheval, une vache laitière, charette etc. et le mobilier.

Et le même jour à midi, il sera exposé en vente publique à l'encan à la bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la même succession, le terme d'un bail d'une certaine maison et dépendances etc. située sur un lot ou morceau de terre mesurant un arpent de face au dit chemin de Gentilly sur environ douze arpents de profondeur, à environ deux milles de distance du carré de la ville, maintenant en culture, comme jardin potager avec toutes les plantes qui s'y trouvent; le dit bail ayant dix sept mois à courir et expirant le 4 mars 1839.

Conditions de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
5 août Register des Testamens.

SUCCESSION DE DOYLE.
Vente par le Régister des Testamens.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 24 juillet 1837, il sera le vendredi 1er. septembre 1837, à midi, exposé en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Thomas Doyle, la propriété foncière ci après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, désigné par le numéro six de l'ilet numéro vingt sept, borné par les rues du Canal, Frerat, Perdido et Girod, dans le faubourg Ste. Marie de cette ville, et ayant, mesure américaine, vingt-huit pieds deux pouces six huitièmes de face à la rue du Canal, et cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot numéro sept, de l'autre côté par le lot numéro cinq, et dans le fond par le lot numéro huit; le tout conformément à un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général de cet Etat, le 27 décembre 1832, et annexé à un acte passé en l'étude de Louis T. Caire, notaire, le 31 du même mois, même année; ensemble avec toutes les dépendances; ce lot de terre est le même que ledit feu Thomas Doyle a acquis de John McDonogh, de cette paroisse, par acte au rapport dudit notaire Louis T. Caire, en date du 31 décembre 1832.

Conditions de la vente: Un quart payable comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
29 juillet Régister des Testamens.

N. B.—L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant David L. McCoy, notaire public.

SUCCESSION DE RAMAGE—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi le quinze août 1837, à midi à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du dix juillet 1837 j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de James Ramage décédé, l'esclave ci après décrit:

Un mulâtre nommé John, âgé d'environ neuf ans, acquis par le défunt de Jacob Hurt fondé de pouvoir de Léon Hart par acte au rapport de William Boswell notaire public le dix neuf novembre dernier, 1836.

Conditions: comptant
W. F. C. DUPLESSIS,
13 juillet Régister des Testamens.

SUCCESSION DE RISINGSON—Vente par le régister des testamens—Vendredi le vingt cinq août 1837, à midi, à la nouvelle bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un décret rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 24 mai 1837; j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession d'Henri C. B. Risingson, décédé, l'esclave nommée CHARLOTTE, âgée de vingt cinq ou vingt six ans, bonne couturière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
22 juillet régister des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Pierre Farrenq a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Bernard Pringault, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne sera pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
5 août Reg. des Testamens.

Succession de Elliot
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Michael Collins, curateur de la succession de feu George Elliott, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
5 août Register des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Denis Charmoy a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Bernard Pringault, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
3 août Reg. des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Louis David Cousin a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Bernard Pringault, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
3 août Reg. des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Théophilus Beatty a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Riley, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
1er août Reg. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Lorenzo—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Christoval Balay, exécuteur testamentaire de Manuel Lorenzo, décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.—Par ordre de la cour.
W. F. DUPLESSIS,
29 juillet régister des testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Henry. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Henrietta Henry f. c. l., veuve de William Henry h. c. l. et administratrice de la succession dudit Henry, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
29 juillet Régister des Testamens

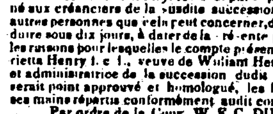

LÉGION DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orléans, le 27 juillet 1837.

CONFORMEMENT à la loi la Légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, dimanche 27 août, à 6 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.

Les commandans des compagnies devront remettre à l'inspecteur un contrôle exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier-général J. B. Plauché, commandant la Légion,
1er août D. AUGUSTIN, aide-de-camp.

Compagnie du Canal et de banque de la Nouvelle Orléans.

AVIS—Est par le présent donné à toutes personnes qui ont du bois de charpente, pieux, planches, bois à bruler, briques, sable ou toutes autres espèces de matériaux, encombrant les warfs du Bassin de la dite Compagnie, d'avoir à les faire enlever dans le délai de huit jours de la publication du présent, à défaut de quoi ils seront mis en dépôt aux frais et risques des propriétaires.

Nlle Orléans, 27 juillet 1837.
P. AUVRAY,
29 juillet—3 maître du port.

UNE personne bien élevée qui réunit toutes les capacités théorique et pratique pour diriger avec grand avantage l'exploitation d'une propriété rurale offre ses services à MM. les propriétaires. Cette personne appartenant à une très-bonne famille, pourra fournir toutes les garanties désirables.

On promet outre un bon système d'économie rurale de notables améliorations si la situation du domaine peut les comporter, et pour cela on entreprendrait de préférence une propriété qui n'aurait pas encore été mise en rapport, en offrant de fournir les bras nécessaires à l'exploitation. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille. 25 juillet—4

AVIS—Le soussigné est prêt à recevoir des propositions pour fournir régulièrement au navire à vapeur CUBA, du bon charbon de terre de Pittsburg ou d'autre endroit de l'Ouest.

La quantité et le moyen de la délivrer seront connus en s'adressant à JOHN KILSHAW,
27 juil—3 agent, no 16, Place de l'Exchange

MAIS—Un chargement de chalan—Maïs en épi en débarquement et à vendre par
1 août GRIVOT & PAIGE, 12 rue Poydras.

SUCRE—250 boucauts sucre, 1re qualité, sur la levée, à vendre par
1 août COIT & Co. 20 rue de la Douane.

CIGARES mêlés et de la Havane, à vendre par EASTMAN & BROTHERS,
20 juillet No. 30, Vieille-Levée.

COURTAGE ET VENTES A L'ENCAN.

LES soussignés ayant formé une société sous la raison de WELMAN & JENKINS, pour les opérations de change et de courtage, en y joignant les ventes à l'encan et les affaires de commission, offrent leurs services à leurs amis et au public, et sollicitent une part du patronage public.
R. M. WELMAN.
E. JAMES JENKINS.
Bourse des Négocians, entrée
1 juillet—1m—3ps par la rue Royale.

DEMANDE D'UN DOMESTIQUE.—On peut obtenir du comptant pour une négresse qui serait une bonne domestique, et âgée de 25 à 30 ans, garantie et bien recommandée, en s'adressant au No. 16, rue Poydras. On ne ferait aucune objection à l'acheter si même elle a un enfant, de 8 à 10 ans.
26 juillet

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBEE.
A VENDRE plusieurs caisses de bouteilles du [illegible], par le soussigné, seul dépositaire [illegible], à la Nouvelle Orléans.
A. A. PEYCHAUD,
[illegible] directions dans les langues française, [illegible] pour chaque bouteille. 24 [illegible]

A LOUER.
Deux Maisons en briques à deux étages, Nos. 140 et 144, rue du Bassin, situées près du vieux Bassin; on en donnera possession le 1er. août. S'adresser à W. BOMAN,
18 juillet No. 168, rue du Bassin.

A LOUER.
l'Hotel de l'Amérique du Nord, encoignure de la rue Bienville et du Chemin Public. S'adresser à M. MUSSON,
11 juillet—7 Nos. 1 et 2 rue Royale.

A LOUER—Une maison à Carrollton, convenable pour tenir une pension ou un magasin de comestibles. S'adresser à
24 juin SALOMON COHN, à Carrollton.

A LOUER—Une jolie maison de maître très commode, située sur le chemin du Bayou, à peu de distance de la rue des Remparts, composée de 9 appartemens avec cuisine, écurie, jardin, etc. S'adresser pour le prix, et les conditions à M. MAHER,
13 juin no 16, rue Poydras.

A LOUER—Le tout ou une partie seulement de la maison située rue du Canal, no 128. La situation est on ne peut plus agréable, les appartements sont beaux et bien distribués.
10 juin B. DEPOORTER.

A LOUER—Jusqu'au 1er octobre prochain. La belle et spacieuse maison avec cuisine et maison, située no 68 rue Royale près la rue Bienville; le loyer est très modéré. S'adresser au bureau du shériff.
10 juin FRED. BUISSON, shériff.

A LOUER, jusqu'au 15 novembre prochain, une Maison avec Magasin dans la rue Royale. S'adresser pour les conditions à
3 juin H C CAMMACK & Co.

A LOUER
Jusqu'au 1er. de novembre prochain, et à des conditions avantageuses, le magasin no 24, Vieille Levée, second porte après la rue Bienville. Possession en sera donnée immédiatement, et s'il est demandé, le locataire aura le privilège de le louer pour une autre année, aux mêmes conditions que les précédentes. S'adresser sur les lieux, à M. A. Priolland ou à ROBERT LAYTON,
20 mai No. 23, Vieille Levée

A LOUER—Plusieurs chambres situées au dessus de notre magasin, encoignure des rues de Chartres et Conti
24 mai E. LEFEBVRE & frère.

A LOUER—Un appartement sur la rue, pour tenir un office, au second étage du magasin No. 30, rue du Camp. S'adresser sur les lieux, à 1er mai JOHN CROSBY.

Maison garnie à louer à Biloxi. Si elle n'est pas louée, le propriétaire prendra quelques pensionnaires. S'adresser rue Bourbon, no. 21. 22 av—2,p

AVIS.
L'HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, (Louisiane,) maintenant ouvert pour la réception des pensionnaires, et sous la direction de M. J. R. Hamilton, directement de Covington. Sa situation et ses avantages sont trop bien connus pour en faire l'éloge. C'est assez de dire que l'Hôtel, sera très bien tenu et que les commodités seront meilleures qu'elles n'ont été jusqu'à ce jour.
1 av J. K. HAMILTON.

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie du chemin en fer de la Nouvelle Orléans et Nashville.

LES actionnaires de cette Compagnie sont notifiés par les présentes que, par une résolution de la direction adoptée le 19 de ce mois, la demande qui leur a été faite le 13 février dernier du paiement de cinq piastres par chaque action, a été rapportée, et lesdits actionnaires sont en outre

Notifiés que:

ATTENDU que par une résolution de la direction adoptée le 19 de ce mois, il a été adressé aux actionnaires de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Nashville une demande des paiemens suivans sur les actions qu'ils possèdent, savoir: deux piastres par chaque action, payable le 1er. septembre prochain; deux piastres par chaque action payables le 1er. décembre prochain; et deux piastres par chaque action payables le 1er. mars prochain.

En conséquence, il est résolu que le secrétaire de cette compagnie notifiera les actionnaires, par la voie des journaux de cette ville, que conformément à la sixième section de la charte, il leur est loisible de suspendre chacun des paiemens exigés sur le fonds capital de ladite compagnie pendant le terme de soixante jours, à partir de la date pour laquelle le dit paiement est exigible, sous la condition expresse, toutefois que si ledit paiement n'est pas régulièrement fait à l'expiration dudit prolongement de soixante jours, dans ce cas l'action ou les actions sur lesquelles le dit paiement aurait dû être fait seront et demeureront confisquées en faveur de la compagnie, les dispositions de la charte étant formelles et positives sur ce point. C'est pourquoi en conformité à la dite demande, tous ceux des actionnaires de ladite compagnie qui jugeront convenable d'ajourner les paiemens sur leurs actions pendant cet espace de soixante jours que la charte leur accorde, sont notifiés que le paiement de deux piastres par chaque [illegible] demandé pour le 1er. septembre prochain, peut, en vertu de la section sixième de ladite charte, être ajourné jusqu'au 31 octobre prochain; que le paiement de deux piastres par chaque action demandé pour le 1er décembre prochain peut être ajourné jusqu'au 30 janvier, et le paiement de deux piastres par chaque action demandé pour le 1er. mars prochain, peut être ajourné jusqu'au 30 avril prochain.
24 juin A. R. McNAIR, secrt.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ
Le 10 juin 1837

Cette Institution tirera des checks sur Mobile à 1 pour cent d'escompte. Natchez à 1 pour cent d'escompte. Vicksburg 1 pour cent d'escompte.
JAMES B. MARKS,
13 juin faisant fonction de caissier.

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 21 juin.

AVIS est donné par les présentes aux actionnaires que d'après une résolution adoptée aujourd'hui par la direction, l'époque fixée pour le paiement de la balance du capital a été reculée jusqu'au 31 janvier prochain. RICHARD RELF,
23 juin caissier.

AVIS—Les livres de souscription au canal de navigation du Lac Borgne se trouvent ouverts le 20 de ce mois au bureau de M. F. J. Tricou, rue St. Louis, entre Bourbon et Royale, sous l'inspection de MM. P. J Tricou et La Duvigneaud.

Par ordre des commissaires.
6 av DUVIGNEAUD, secrétaire.

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE LA BOURSE ET DES BAINS.
IL a été arrêté par la direction, que le payement des actions se ferait comme suit:

Un 10me comptant, et pour la balance les actionnaires fourniront leurs billets pour un vingtième chacun, payables de 4 en 4 mois, endossés à la satisfaction de la direction.

Par ordre de la direction.
J. B. S. ST. AMAND,
15 mars Secrétaire protem.

Compagnie de l'Hotel de la Bourse et des Bains.

EN vertu d'une résolution des directeurs, les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts pendant quinze jours (les dimanches exceptés), à dater du 15 de ce mois, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 P. M. dans la salle du conseil de la 3me municipalité, sous la surveillance de deux des directeurs.

Par ordre de la direction.
J. B. S. ST. AMAND,
10 mars Secr pro tem.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque Commerce. 3 nov

A VENDRE.—Un beau et élégant CABRIOLET, nouvellement arrivé de France, et fabriqué par LEPINE. S'adresser à M. T. Gaillardet, rue d'Orléans, maison Vigné. Pour le voir, maison du docteur Lambert, rue Royale. 20 juillet.

LE docteur T. GAILLARDET, médecin de la faculté de Paris, ancien élève des hôpitaux, membre de la société anatomique de Paris et de l'académie scientifique de l'île de Corse, a l'honneur de prévenir le public et ses connaissances qu'il met ses soins à leur disposition pour toutes les maladies des dames, des hommes et des enfants, les accouchements, et les opérations de grande et petite chirurgie.

Sa demeure est rue d'Orléans, près la rue Royale, maison de Mr. Vigné.
6 juin—qj Th. GAILLARDET.

LES soussignés offrent à vendre, un assortiment général de Marchandises pour le marché mexicain.
488 pièces Toile de Dundee, pour emballage,
41 pièces Toile d'emballage du Kentucky,
50 rouleaux cordages du Kentucky,
22 boucauts eau de-vie superieur, du Old Lee-don Duck,
50 caisses Hockheimer, 25 dito Liebfraun milch,
50 caisses Rudesheimer, 100 dito Niersteiner,
130 paniers champagne, marque de Joly,
200 paniers Nectar Mousseux, marque de Lambert & Co.
100 paniers œil de Perdrix,
50 douzaines vieux vin de Porto et de Sherry.
W. F. VIGERS & CO.
13 juillet—13 No. 30, rue Bienville.

A VENDRE.

UN magnifique Harnais Anglais, venant d'être reçue et à vendre au No. 110, rue de Chartres.
8 juillet

LIQUEURS.—20 caisses Liqueurs superfines, de la Martinique, à vendre par
A. CAPDEVIELLE & Co.
8 juillet Rue Toulouse, no 19

MESSRS. DOLBEAR & FRERES,

LA méthode de Calligraphie de Dolbear, calculée pour des leçons particulières et publiques, a été reçue et est en vente aux académies d'écriture, rue de Chartres, no. 8, Nouvelle Orléans; Broadway, no 189, New York, et rue Dauphine, Mobile.

On donnera des leçons à domicile aux dames qui le préfèrent.

On donnera aussi des leçons à des classes qui se formeront dans une partie quelconque de la ville. On aura la faculté de continuer jusqu'au moment où l'on sera satisfait de son écriture. 13 juin

EAU DE SELZ—Cette boisson est agréable et saine pendant les chaleurs, quelques douzaines seulement à vendre par J E LOREILHE,
15 juin encoignure Royale et Douane

ON DEMANDE A LOUER—Un nègre d'environ 20 ans, pour travailler dans un magasin de grocerie. S'adresser de suite à J E LOREILHE,
15 juin encoignure Royale et Douane.

MANUFACTURE DE SAVON DE CARROLTON.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de 1re qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront de suite exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisses de Carrollton, encoignure des rues Baronne et Poydras.
15 juin SALOMON COHN

E. H. BRUNET, Encanteur.
TIENT SON BUREAU AU
No. 91 Rue de la Commune.
3 avril—3m

EN magasin, d'importations antérieures, Vins fins en caisses et en barriques, blancs et rouges, de Bordeaux, Madère, et Champagne—Eau de vie en demi et quarts de pipes, de Dumon, Dupuy et autres; Guignolet d'Angers—Vinaigre d'Orléans—Genièvre de Hollande de Ooy & fils de Rotterdam—1000 boites de Sardines à l'huile de Colin—quelques caisses confitures et pates assorties—caisses assortis de Marseille—amandes en coques à la dame—parfumeries assortis LATASTE & BRULATOUR
6 juillet 19, rue St Louis

A VENDRE par M. S Cucullu, Lepeyre & Co., rue Toulouse, No. 27.
216 caisses Sucre blanc de la Havane, 1ère qualité; 180 surons Tabac en feuille de Manzanilla. 100,000 cigares de la Havane, de différentes qualités.
8 juillet

CHARLES H GRANT & CO
No. 46, rue de Chartres,
VIENNENT constamment un assortiment complet de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES. Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc., glaces, matelas en crin, et mousse, en plume [illegible] 1r avril

Ventes à l'encan:

PAR [illegible] & WHITING.
Succession de Françoise Maffre Rouzan.

SAMEDI 5 août prochain, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 28 juin 1837, il sera vendu à la bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, à midi précis, les propriétés et esclaves suivants, appartenant à la dite succession, savoir:

1o. Un certain Lot de Terre situé rue St. Philippe, entre les rues Rampart et St. Claude, au faubourg Tremé, mesurant 32 pieds de face à ladite rue St. Philippe sur 120 pieds de profondeur, mesure française, et désigné par le no. [illegible], sur un plan dressé le 20 septembre 1826, par Joseph Pilié, voyer de la ville et annexé à un acte du 25 octobre de la même année, au rapport de Carlisle Pollock, notaire, ensemble une maison basse, chaînée basse, entourage en pieux, etc.

2o. Un certain Lot de Terre situé en cette ville, au coin des rues Ursulines et Bourgogne, mesurant 37 pieds 6 pouces de face à la rue des Ursulines, sur 88 pieds de profondeur, et face à la rue Bourgogne, avec une maison basse, cuisine et autres dépendances.

3. HONORE, nègre âgé de 15 à 16 ans;
4. CHERI, mulâtre, âgé de 35 ans, charretier;
5. CHARLOTTE, négresse, âgée de 40 ans, cuisinière et épileptique.

Conditions: Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1 juil

PAR J. B BLACHE

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 juillet 1837, et à la requête de M Gustave Tournade, tuteur de ses enfants mineurs, Jules, Joseph et Pierre, Gustave Tournade, il sera vendu, le mardi, 22 août à midi, à la Bourse encoignure des rues St Louis et Chartres, un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue de Craps, entre les rues St Antoine et Bagatelle, mesurant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, ensemble les batisses et constructions, consistant en une maison en briques, de quatre appartements, deux galeries et deux cabinets, et une cuisine briquetée entre poteaux, de quatre appartements.

Conditions: l'acquéreur assumera le paiement de deux billets à ordre, l'un de $1,360, payables le 27 août 1837, et l'autre de $1306, 67 payables le 27 février 1838, et pour la balance fournira trois billets endossés à satisfaction et portant hypothèque, à 12, 18 et 24 mois, du jour de la vente. 18 juillet—1 [illegible]

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Samedi 2 Septembre prochain, à midi, à la Bourse, située à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, dans et pour le premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et à la requête de Mr Alphonse Desmare, syndic des créanciers de Mr. Duparth c. l. ; les propriétés et esclaves ci-après décrits, dépendant des biens abandonnés par le dit Mr Dupart, à ses créanciers savoir:

1o. Le tiers indivis d'une terre située dans la paroisse St. Tamany, Etat de la Louisiane, sur la rive occidentale du Bayou Falia, près de la ville de Covington, bornée au sud par les terres de E. M. Tarrall, et à l'est par le Boque Falia, contenant 640 acres plus ou moins.

2o. Un lot de terre, situé au faubourg Washington, désigné par le No. 20 de l'Ilet No. 13, sur un plan dressé le 9 février 1835, par Joseph Pilié, voyer de la ville, lequel plan est déposé chez Mr. F. de Armas, notaire public, le dit lot mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la Promenade La Fayette, sur 130 pieds 3 pouces de profondeur, entre les rues Morales et du Port.

3o. Un lot de terre situé à Mandeville, faisant partie du terrain No. 11 de l'Ilet No. 3, mesurant 30 pieds de face à la rue Lamarque, sur 190 pieds de profondeur.

4o. Un nègre nommé JOE, de 45 ans, cordonnier.
5o. Un mulâtre nomme TOM, de 52 ans dito.
6o. Une négresse nommé DIANE de 28 ans.

Conditions, 6, et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque portant jusqu'à parfait payement. 1er août—5

VENTE PAR LE SHERIF

PAROISSE DE JEFFERSON.—James Ogilvie, Vs Jn Bte Faure.—Cour de District.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Levée et Jackson, ville de Lafayette, jeudi 10 août prochain, à l'heure de relevée, tous les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur, sur la propriété ci-après décrite, savoir: premièrement, certains lots de Terre No 1, 2 et 3, dans l'ilet No. [illegible], ayant trente deux pieds de face au Chemin Public, sur cent soixante-deux pieds ou pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. deux, et cent soixante et trois pieds quatre pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. onze; le No. 3 a trente deux pieds de face au chemin public sur cent quarante pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No. trois, et cent soixante-deux pieds un pouce de profondeur sur la ligne de division No. un. Le lot No. 3 formant l'encoignure du Chemin Public et de la rue Walnut a trente-deux pieds de face au Chemin public, cent trente neuf pieds sept pouces face à la rue Walnut et cent soixante trois pieds dix pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No. deux. Secondement, les dits certains lots de Terre désignés par les lettres BK, BL, BM sur la bature face aux lots précédents, ayant chacun trente deux pieds de face au Chemin Public et s'étant jusqu'au Mississippi, auquel fleuve ils font face, ainsi que toute l'augmentation de bature; et troisièmement un certain lot No. quarante sept, contenant vingt lots numérotés depuis un jusqu'à vingt, mesurant trente cent pieds face à Broadway, la même face à la rue Chestnut, et trois cents quarante pieds de face à la rue Esther et la même face sur la rue Ann, le tout mesure anglaise; toute la propriété ci dessus décrite se trouve sur un plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de la paroisse de Jefferson, en date du 15 avril 1836, et déposé en l'office de W. Y. Lewis, notaire public.

Pour payer et satisfaire le demandeur de la balance qui lui revient, savoir: onze cents vingt deux piastres et cinquante cents, avec intérêt de dix pour cent depuis le 29 avril 1837, jusqu'à parfait paiement, et les frais du procès comptant; l'acquéreur assumera le paiement de deux billets de onze cents vingt-deux piastres chaque, datés du 27 avril 1836, l'un payable à deux ans, et l'autre payable à trois ans de la susdite date du 27 avril 1836. Balance comptant.
MANUEL J. GARCIA,
8 juillet—3pm Shériff.

CREVASOL, FRERES, arrivant de Paris, peintres en voitures et enseignes, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent de s'établir rue Ste Anne encoig St Claude. Ils garantissent aux personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance de leur peindre les voitures aussi bien que les maisons venant de N. York. Ils peindront de plus les appartemens, les lampes, et font généralement tout ce qui concerne leur état. 15 ju—10

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

EN vertu des ordonnances de police, avis est donné qu'à compter de lundi 3 juillet prochain, jusqu'au 1er. septembre suivant, il sera distribué, chaque nuit, des saucisses empoisonnées aux chiens qui seront trouvés errants dans les rues de la troisième municipalité.

Le 26 juin 1837. D. PRIEUR, maire.

SUCRE A BON MARCHE.

12 livres bon Sucre, } Pour 1 piastre.
14 livres moins beau }

AU magasin d'Antoine Michoud, encoignure des rues de la Vieille-Levée et Ursulines.

On trouve audit magasin: Remède et Pillules de Le Roy, Carreaux et Tables de marbre, Filets de pêche, Café du Brézil, Marinites françaises, Serrures et Ferrements de toute espèce. 31 mai—2 m

RUE BOURBON, No. 227.
INSTITUT
Polyglotte, Scientifique et Industriel.
Directeur: H. MAGNIN,
PROFESSEUR ES LETTRES ET ES SCIENCES.
(Extrait du Prospectus général.)
Objets de l'Enseignement.

Lecture, Ecriture, Orthographe; Grammaire générale;—Grammaires particulières; Langues anciennes: Hebreu, Grec, Latin;—Langues modernes: Anglais, Français, Espagnol;—Précis d'Histoire Ancienne; Romaine, Moyen-âge et Moderne;—Abrégé de Géographie;—Elémens d'Astronomie;—Rhétorique;—Philosophie;—Littérature;—Comptabilité;—Tenue des livres;—Droit commercial;—Mathématiques: Arithmétique, Algèbre élémentaire, Géométrie, Géométrie analytique, Algèbre supérieure, Analyse appliquée aux trois dimensions, Calcul différentiel et intégral, calcul des différences;—Géométrie de l'arpentage et Géodésie pratique:—Principes du Dessin et du Lavis de la carte topographique;—Elémens de Mécanique. Dessin des machines: Alphabet de physique et de chimie;—Petit cours de Physiologie et d'Histoire naturelle.

HONORAIRES.
Depuis $4 jusqu'à $12 par mois.
ECOLE DU SOIR.
Depuis 6 heures du soir jusqu'à 9.

H. MAGNIN tient ouvert un cours spécial pour les personnes qui se destinent aux professions commerciales et industrielles. 7 jan

EN vente chez LELIEVRE, Libraire, encoignure Royale et Ste. Anne,

Portrait lithographié de Mr. Villeré, ancien Gouverneur de la Louisiane.

Bataille de Waterloo, peint par Steuben, gravé par Jazet.

Bonaparte à Jaffa, par Gros, gravé par Laugier.

Vues de Paris, encadrées et en feuilles.

Images de Saints, gravées et lithographiées, noires et coloriées.

Description de la cérémonie du Sacre de Napoléon, ouvrage magnifique.

Académies et principes de dessin.

Explications du Maréchal Clauzel.

Cryons lithographiques, &c. &c. 20 juin—2ps

ALIMENT VEGETAL appelé Indostane.

RECU et à vendre à la pharmacie du soussigné, plusieurs douzaines boîtes de l'aliment ci dessus; l'Indostane n'est pas une composition, c'est un aliment végétal, naturel, très léger, très-nourrissant, qui provient de la partie médullaire d'un palmier de l'Indostan. Les essais faits par les premières notabilités médicales ont démontré qu'elle est souveraine pour développer les forces des enfans à la mamelle aux quels elle tient lieu du sein de la mère, et qu'on ne peut pas employer d'aliment plus adoucissant et plus analeptique dans les cas d'épuisement, pour les convalescens, contre les gastrites, les rhumes, les catarrhes, les faiblesses d'estomac et toutes les affections de la poitrine. Mais, pour en obtenir des effets prompts et marqués, on doit en continuer l'usage avec méthode, et surtout avec assiduité; en prendre au moins deux potages par jour, un le matin et l'autre le soir. Quelque faible que l'on puisse être, on est assuré qu'il se fatiguerait jamais l'estomac.
A. A. PEYCHAUD.
6 juillet Rue Royale, No. 123.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendues à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
10 mai D. PRIEUR, maire

Beaux Peignes d'ivoire, Eventails et Cartes à jouer, reçus par le navire Huntsville, de New-York.

196 DOUZAINES beaux Peignes d'ivoire, grandeurs et qualités assorties; 1000 Eventails de l'Inde; 200 idem en soie; 50 Eventails en plumes blanches, et 11 grosses Cartes à deux têtes, à vendre par POLLARD & GREEN,
6 juillet No. 64, rue de Chartres.

A VENDRE.—Plusieurs Titres de Soldats et autres droits à des terres au Texas, concessions du gouvernement. HENRY HART.
15 juillet 28, Vieille Levée.

EN débarquement du Huntsville, de New York, 40 barriques de Vin rouge, Médoc vieux. 20 balles lin, bonne qualité.
6 juillet LATASTE & BRULATOUR.

EN débarquement du brick Vernon, venant du Havre, 250 paniers Vin de Champagne de Jolly, de qualité supérieure.
6 juillet LATASTE & BRULATOUR

POMMES SECHES—100 sacs pommes sèches de qualité supérieure, en magasin, et à vendre, rue Poydras No 12, par (3 jt) GRIVOT & PAIGE.

ON a besoin d'une bonne Nourrice.—Une autre enfant aurait la préférence.—S'adresser de suite au bureau de l'Abeille. 27 mai

DRAFTS upon Louisville, Ky, for sale by
m 18 E BRU[N]IER.

[CINQ] PIASTRES DE RECOMPENSE

Seront données à quiconque ramènera ou logera dans une des geôles de cette ville, le griffe nommé DAVIS; il est bien remarquable, ayant la figure allongée, le nez mince et pointu, et son œil droit un peu fermé.
1er août—4 DOMINIQUE DUMAINE.

DETENU à la geôle de police du poste du faubourg Washington, de la 3me. municipalité, à Frascaty, THOMPSON, griffe, se disant libre, âgé de 25 ans, taille 5 pieds 10 pouces, figure allongée, ayant une cicatrice à droite du menton, et ne parlant qu'anglais; avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, 29 juillet 1837.
P. BAYHI,
29 juillet—10 Chef du poste.

DETENU à la geôle de police du poste du faubourg Washington, de la 3me. municipalité, à Frascaty, le nègre nommé EPHRAN LARKINS, se disant libre, âgé de 25 ans, taille 5 pieds 5 pouces et demie, figure ronde, ayant le petit doigt de la main droite noyé, provenant d'avoir été cassé; avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, 29 juillet 1837.
P. BAYHI,
29 juillet—10 Chef du poste.

DETENU à la geôle du police du poste du faubourg Washington, de la 3me municipalité, à Frascaty, le nègre nommé LEVEN DORATY, se disant libre, âgé de 25 ans, taille 5 pieds 7 pouces, figure ordinaire, ayant deux petites cicatrices près de l'œil droit, et ne parlant qu'anglais avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, 29 juillet 1837.
P. BAYHI,
29 juillet—10. Chef du poste.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE

Seront données pour l'arrestation de l'esclave JOSEPH, qui est parti marron vers le 15 juillet. Il est très noir, et a la tête très-chevelue. On l'a vu depuis son départ dans la rue Natchez. Il est de la taille de 5 pieds et demi, et est âgé de 21 ans. Les capitaines de navires sont par le présent avertis de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur des lois. Ce nègre parle anglais et français.
29 juillet—1m. B. COQUET.

Détenu à la geôle de police du poste du faubourg Washington de la 3e municipalité, (à Frascaty,) le nègre HENRY THONSON, se disant libre, âgé de 21 ans, taille 5 pieds 3 pouces, figure ronde, peau noirâtre, ayant le doigt du milieu de la main droite crochu. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, 27 juillet.
27 juil—10 P. BAYHI, chef du poste.

DETENU à la geôle de police du poste du faubourg Washington, de la 3me. municipalité (à Frascaty) EARL LANNON, griffe, se disant libre, âgé de 34 ans, taille 5 pieds 7 1/2 pouces, figure allongée, peau basanée, ayant des plaies aux deux jambes. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, ce 15 juillet 1837.
P. BAYHI,
15 juillet—10 Chef du Poste.

$20 DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné, lundi 29 du mois passé, la négresse FANNY, âgée d'environ 30 ans, taille 5 pieds, forte constitution, parlant le français et l'anglais, elle a un marque sur le nom de M[illegible] qui demeure dans la partie intérieure de la ville, où on suppose qu'elle se tient. On est prévenu de ne pas la recevoir sous peine d'être poursuivi conformément aux lois de l'état.
9 juin Wm. REGAN.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.—Parti marron de l'habitation de M. A. Murat, près de Bâton Rouge, il y a environ 3 mois, le nègre MANUEL. Il est noir, de 5 pieds 4 pouces de hauteur, âgé d'environ 30 ans, une cicatrice sur le front, et très marqué par le fouet. Dix jours après être parti on l'a vu dans la campagne avec des pistolets, une montre d'or et beaucoup de billets de banque, qu'il doit avoir volés, il avait été employé pendant quelque temps à colporter des marchandises le long de la rivière, parmi les nègres, il a été sur le point d'être pris. On l'a vu il y a deux jours sur la levée, très bien habillé, et il a dit que les hommes du chaland qui l'avaient amené de Bâton Rouge devaient l'emmener à Cincinnati. Il est très poli, et parle anglais et français et possède l'infaillibilité sur tous les papiers nécessaires.

L'attention des capitaines et des propriétaires de steamboat est appelée sur cet avis; et la récompense ci-dessus sera payée à quiconque logera ledit nègre à la geôle. 25 mai

DETENU à la geôle de police du poste du faubourg Washington de la 3me Municipalité, à Frascaty, le nègre nommé John Collins, se disant appartenir à M Marsaudet, avocat, âgé d'environ 25 ans, taille 5 pieds 11 1/2 pouces, figure ordinaire, ayant des petits yeux, et une petite cicatrice sur le front au dessus de l'œil droit, parlant l'anglais et le français et un peu allemand. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, [illegible] juillet 1837
20 jt. P BAYHI—Chef du poste

DETENUE à la geôle de la Paroisse Jefferson, une griffonne de couleur foncée, nommée MARY ANN, elle est âgée d'environ 20 ans, et mesure 5 pieds de taille, cheveux [illegible], elle porte un anneau à son oreille gauche, elle se dit libre. Le propriétaire est invité à la réclamer en se conformant à la loi.
20 juillet—3 M. J. GARCIA

Bureau de la Compagnie de la Presse-à-Coton de la Levée
Nouvelle Orléans, 21 juillet 1837.

CINQUANTE piastres de récompense pour quiconque arrêtera le nègre ALFRED BRYAN, qui s'est enfui mardi dernier; il est âgé d'environ 30 ans, taille 5 pieds 4 ou 6 pouces, teint brun foncé, il a le regard en dessous, et marche courbé—Il a une brûlure sur la jambe droite un peu au dessus de la cheville, et une tache blanche au milieu de l'œil gauche; on suppose qu'il essayera de partir à bord de quelques bâtiments.

Les capitaines de navire et de bateaux sont prévenus de ne pas lui donner asile, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur de la loi.
22 juillet—6 D F GUEX, secrétaire.

Bateau à vapeur Columbia.

AVIS est donné que toutes les réclamations légales contre ce bateau doivent être présentées sous dix jours, au soussigné agent de M. Wm. Chalvert, de la Mobile, autrement elles seront pas admis.
SOLOMON HIGH,
1 août No. 40, rue du Camp.

Steamboat Merchant et le navire à vapeur Cuba.

AVIS est donné que toutes réclamations contre ces deux navires, doivent être présentées au soussigné, approuvées par leurs capitaines respectifs, dans dix jours de cette date, en raison contraire elles ne seront pas admises, leur même que les comptes ultérieurs.
JOHN KILSHAW, Jr. Agent,
25 juillet—6 No. 16 Exchange Place

500 Doublons espagnols, 2000 souverains, à vendre par ROBINSON & Co,
3 août 45 rue du Camp.

ARGENT et toute espèce de monnaie sans cours à acheter et à vendre par
ROBINSON & Co,
3 août 45 rue du Camp.

SUCRE—250 boucauts sucre première qualité, à vendre par COIT & Co.
3 août No. 20, rue de la Douane.

BILLETS de la Banque des Etats-Unis, à vendre par ROBINSON & Co.,
3 août 45, rue du Camp.

$4000 En billets de la Banque des E. Unis, à vendre par ROBINSON & Co.,
3 août 45, rue du Camp.

CHECKS de Banque à vue, sur New-York, pour des sommes de $500 et $1000 à vendre par ROBINSON & Co,
3 août 45, rue du Camp

215 Paniers huile d'olive, en magasin et à vendre par (3 août) R GRONING & Co.

SUCRE—180 boucauts Sucre, sur une habitation à 54 milles au-dessus du fleuve, à vendre par
W. F VIGIERS & Co.
27 juillet No. 30, rue Bienville.

FRUITS à l'Eau de vie—80 caisses Prunes, à vendre par J. VATINEL,
27 juillet rue Conti, No. 21

A LOUER
LE haut de la maison occupée par M. Wm. Boswell, rue Conti, entre Chartres et Levée. S'adresser à EDWD. GOTTCHALK,
25 juillet No. 104, rue de Chartres.

DOUBLONS Espagnols—500 Doublons à vendre par ROBINSON & Co.
25 juillet No 45, rue du Camp.

VIN de Champagne—280 paniers champagne d'une qualité supérieure, et d'importation récente en magasin et à vendre par
KOHN, DARON & Co.
20 juillet No. 28 rue Bienville.

KIRSAWASSER—100 Caisses en magasin et à vendre par KOHN, DARON & CO.
20 juillet No 28, rue Bienville.

VIN de Madère de la Sicile—5 boucauts, et 74 quarts barriques madère de la Sicile, de la marque de Ingham L. P. en magasin et à vendre par
KOHN, DARON & Co.
20 juillet No. 28 rue Bienville.

EAU-DE-VIE DE BORDEAUX—9 pipes Eau-de-vie de Bordeaux, en magasin et à vendre par
KOHN DARON & CO
20 juillet No. 28, rue Bienville.

BILLETS de la Banque des Etats-Unis, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par
ROBINSON & Co,
20 juillet No. 45, rue du Camp.

BILLETS du Mississippi, à vendre par
ROBINSON & Co.,
20 juillet No. 45, rue du Camp.

BILLETS de l'Alabama, à vendre par
ROBINSON & Co.,
20 juillet No. 45, rue du Camp.

BILLETS sans cours, à vendre par
ROBINSON & Co.,
20 juillet No. 45, rue du Camp.

ESPECES en demande, par
ROBINSON & Co.
20 juillet No 45, rue du Camp.

BEURRE—125 barillets Beurre frais de l'O[hio], en débarquant et à vendre par
LAVILLEBEUVRE & WALTON.
20 juillet No. 17, rue des Magasins.

TAMARIN—12 barillets de la Jamaïque, en débarquement et à vendre par
QUARLES & CO.
20 juillet No. 24, rue de la Douane.

MOUSSELINE—5 balles mousseline d'un nouveau patron, convenable pour les marchés mexicains, en magasin et à vendre par
KOHN, DARON & Co.
20 juillet No 28 rue Bienville.

MESS PORC—à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
18 juillet 14, rue Poydras.

PRIME PORC—100 barils, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.,
18 juillet 14, rue Poydras.

100 MILLIERS de belles Briques du pays, à vendre par FRANKLIN & AMES,
18 juillet 55, rue du Camp.

BRIQUES—100,000 briques du Lac de bonne qualité, à vendre par WILLIAM BOMAN,
18 juillet No. 168, rue du Bassin.

MARCHANDISES DE FANTAISIE.

LES soussignés, viennent de recevoir par le paquebot Orléans un nouvel assortiment de brosses pour habit, à manche longs, miroirs pour la bouche, lignes à pêcher, pinceaux, fer à friser, drajeunes, brosses à dent, peinture, eau de rose, huile antique et de Macassar, cartes à jouer, rasoirs de Washington, peignes d'écailles, toile blanche, ficelle, bourses, encre de Peyson, encre rouge et noire, bagues en or, cachet et cachets, bracelets pour dame, etc., à vendre par
POLLARD & GREEN,
18 juin rue de Chartres no 64.

ON demande à louer un jeune nègre de 8 à 15 ans, comme domestique. S'adresser au bureau de l'Abeille. 3 juin

FARINE—400 barils en débarquement hier matin, du chaland, à vendre par G. DORSEY,
1er août 44, Nouvelle Levée.

GRAISSE—400 tréquins de première qualité, en débarquement, à vendre par G. DORSEY,
1er août 44, Nouvelle-Levée.

PORC—250 barils mess et prime, en débarquement d'un chaland, à vendre par
G. DORSEY.
1er août 44, Nouvelle-Levée.

POIVRE, PIMENTO ET AMANDES—50 sacs Poivre, 150 sacs Pimento, et 150 balles Amandes, en magasin et à vendre par
1er août R GRONING & Co.

WHISKEY—38 barils Whisky commun, de bonne preuve, à vendre par
1er août G. DORSEY, No. 44, Nlle Levée.

PORC—200 barils Porc mess, et quelques barils de la marque M O à vendre par G DORSEY,
1er août No. 44, Nlle Levée.

BOEUF—30 barils prime et quelques demi-barils B, à vendre par G. DORSEY,
No. 41, Nouvelle Levée.

JAMBON—quelques boucauts de Cincinnati, par les [illegible], à vendre par G DORSEY,
1er août No. 44, Nouvelle Levée.

CUIRS—536 cuirs de Tampico, en débarquement de la goëlette Créole, en face de la rue Jefferson à vendre par JOHN CROSBY,
1er août no 30, rue du Camp.

HUILE DE PALMACHRISTI—Une petite quantité en magasin, à vendre par
LAVILLEBEUVRE & WALTON.
1er août no 17, rue des Magasins.

SAVON—100 caisses savon en magasin, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
no 17, rue des Magasins.

MAIS—60 sacs en magasin, et à vendre par
LAVILLEBEUVRE & WALTON,
1er août no 17, rue des Magasins.

120 Boucauts sucre, à vendre sur l'habitation par LEBLANC & HAYDEL
20 juillet

60 Boucauts sucre, à vendre par
LEBLANC & HAYDEL
29 juillet 20, rue Toulouse.

JAMBONS—Pieds cotés, et Jambons de qualité supérieure, en magasin et à vendre par
LAYET & AMELUNG.
29 juillet No. 17, rue de la Commune.

PORC—Porc de première qualité, à vendre par
LAYET & AMELUNG,
29 juillet No. 17, rue de la Commune

A LOUER.—Un bureau au 2me. étage du magasin No. 36, Vieille Levée; s'adresser à
HENRY N. HART,
29 juillet— No. 38, Vieille-Levée.

ON demande à loyer un nègre d'environ 20 ans, pour travailler dans un magasin de grocerie.
J. E. LOREILHE,
29 juillet Encoignure Royale et Douane.

BISCUIT—Un envoi de biscuits à l'eau, pour pilotes et de biscuits composés, un bonne qualité, à vendre par SLOAN & BROTHERS,
27 jt. rue de la Nlle. Levée, No. 39

WHISKEY—100 barils vieux Monongahela, en magasin et à vendre par
SLOAN & BROTHERS,
29 jt. rue de la Nlle. Levée No. 39

EAU-DE-VIE—50 demi-pipes eau-de-vie de Bordeaux et 20 de la Rochelle, ayant droit au draw-back, à vendre par
SLOAN & BROTHERS,
29 jt rue de la Nlle. Levée No. 39

CHARBON de Lehigh—50 barriques charbon de Lehigh, pour l'usage des familles, à vendre par JAMES REED & Co
22 juillet rue Royale, No. 35.

CORDES et Ficelle—200 rouleaux et 30 balles ficelle, à vendre par
JAMES REED & Co.
22 juillet rue Royale, No. 35.

ON demande—25,000 gallons de mélasse sur plantation. S'adresser à
22 juil BAILEY & ABBOTT, 14 Bienville.

EN débarquement et à vendre par les soussignés. 15 tréquins Beurre frais des Illinois
22 juillet E. TASTET & A. DELAMARE.

A VENDRE par les soussignés. Perkales blanches différents prix, des indes à carreaux, fantaisie, guingham noir français, pour demi deuil, coton blanc 4,4 fin et superfin, plaidies de différente qualités, l'enisse coton à coudre, numéros assortis.
VIDAL & LERETE,
22 juillet 35 rue de Chartres.

TROUVE—Une somme d'argent, que le propriétaire peut avoir en prouvant la propriété, et en payant les frais. S'adresser à
HEFFORD & SORGENFREY,
18 juillet 16, rue Poydras.

MESS PORC—280 barils de mess porc, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co,
18 juillet 14, rue Poydras.

NOUS recevons par le navire St. James, du Havre, un assortiment de Mouchoirs de Batiste, composé de Mouchoirs de Batiste imprimés, bien assortis pour femmes et pour enfants; dito Mouchoirs de Batiste unis—par douzaine et par pièce, divers prix—et un bel assortiment de Baiste à l'aune.
13 juillet E. LEFEBVRE & FRERE.

TENUE de Livre—Une personne connaissant cette science par pratique et théorie, donnera des leçons particulières en français ou en anglais, comme on pourrait le désirer. S'adresser au bureau de cette feuille. 13 juillet—13

Avis judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.—No. 9[illegible].—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—John. G. Boyd & CO. contre leurs créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers des insolvables ait lieu en l'étude de H. B. Cenas, notaire public, le Mardi 8 août prochain, afin de délibérer sur les affaires des pétitionnaires, et en même temps, toutes poursuites contre leurs personnes et leurs propriétés sont suspendues.

Par ordre de la Cour. Bureau du greffier, Nouvelle Orléans, 12 juillet 1837 ARM GUYOL,
20 juillet—3 Député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, Juge—No. 9343—Harvey B Sherls, contre ses créanciers—La cession de biens par le pétitionnaire étant acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. H. B. Cenas notaire public, le Lundi 7 Août prochain, pour y délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire; et en attendant toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier, Nlle. Orléans 22 juillet 1837.
25 juillet—3 A. GUYOL, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. Je certifie que le 20 juillet 1837, jugement fut enregistré dans cette Cour, dans l'affaire de madame Abadie, Marguerite Brandin vs. Bertrand Abadie son mari, dans les termes et chiffres suivans:—No 9732 Madame Abadie, Marguerite Brandin, contre Bertrand Abadie son mari.—Il est ordonné, adjugé et décrété, que jugement soit entré en faveur du demandeur contre le plaintif, et que les liens du mariage soient dissous entre les parties, et que le plaintif paie les frais.

Nouvelle Orléans, le 1er août 1837.
[Signé] CHARLES MAURIAN, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature, et le sceau de la dite Cour de Paroisse, à la ville de la Nouvelle Orléans, le 2ème jour du mois d'Août, de l'année de notre seigneur, mil huit cent trente sept, et de la 62ème année de l'Indépendance des Etats Unis
ARMAND GUYOL,
5 août—3 Député Greffier

AVIS—Le soussigné porteur et endosseur de quatre billets tirés par James L. Watray, chacun daté du 15 février 1837, un de la somme de $2149 75 cents, à six mois de date; un de $2448, 75 cents, à six mois de date; un de $2929, 37 cents, à neuf mois de date; un de $3010 à douze mois de date. Ces billets en seront pas payés par le soussigné attendu que la considération pour laquelle ils ont été donnés a manqué. Cet avis est donné pour prévenir toutes personnes de ne pas recevoir ou négocier les dits billets, attendu que le paiement n'en sera pas effectué à moins que ce ne soit par force de loi.
1er. août—3 A. RASCH.

Chambre du Commerce 13 Juillet 1837.

DEMANDE D'INFORMATION—Les parents de feu Louis Chauvet Dubreuil natif de la Rochelle, (France), et ci devant résident de cette ville et de Ste Geneviève (Missouri) seraient bien reconnaissants pour toute information qui le concerne.

Les communications sur son compte adressées à Samuel J. Peters, président de la chambre du commerce de la Nouvelle Orléans, seront reçues avec plaisir.
15 juillet—6 G. W. WHITE, secrétaire

RESOLU qu'une récompense de $2800 sera donnée à la personne qui, d'ici à un an prouvera à la direction de la société, à la satisfaction d'icelle, que le cocu amer peut être avantageusement converti en un article de commerce. Pour copie conforme.

Réunion de la direction de la Société d'Agriculture de la Louisiane.
20 Janvier 1837
20 jan—1an.3ps E ROUSSEAU, secrétaire.

SUCCESSION DE FRANCOIS TOULOUSE—Avis—Les créanciers de cette succession sont invités à faire connaître au soussigné, exécuteur testamentaire, le montant de leurs créances, et ceux qui doivent à la dite succession, à venir régler immédiatement.
FRANCOIS DUCOING
22 juillet—14 rue de Craps no 81.

PERDUE OU EGAREE—Une caisse de marchandises marque H. P 171, qu'on suppose avoir été débarquée du navire Rob Roy, capitaine Dummond du 11 au 13 juillet. On donnera une récompense honnête à celui qui fera retrouver cette caisse. S'adresser à COIT & Co.,
1er août no 20. rue de la Douane.

A VENDRE, par le soussigné,

FRAISES de Colin par caisse de 12 & 24 bouteilles; Cerises de Guelan, de Paris; Kirsch de la Forêt Noire; Anisette de Bordeaux; Champagne des marques Montebello et Jaquesson; Biscuits de Reims; Confitures de Marseille et Havane; Saucissons assortis de Marseille; Huile d'olive épurée de Bordeaux; Eau de Seltz; 100 caisses Vin de Médoc; Liqueurs superfines et ordinaires; Fruits à l'eau de-vie de Champigny, Marasquin de Zara; Curaçao de Hollande; Eau-de-vie de Danzic; Liqueurs en cruchons de porcelaine; Graines de Jardinages, par caisses; Nougat et Fruits cristalisés; Saucissons de Lyon; Pruneaux de Tours; Sardines et Patés de Colin; Jus de Groseille; Chandelles de couleurs; Cigares de la Havane; Eau-de-vie, Gin, Vins, &c. J E LOREILHE,
8 juillet Encoignure Royale et Douane.

GRAISSE.—1775 barillets Graisse en feuille, de Cincinnati, en débarquement d'un chalan, à la rue St. Joseph—à vendre par YORKE FRERES,
13 juillet 65, rue du Camp.

A VENDRE au No. 116 rue de Chartres chez Bronsema & Swasey, un superbe Harnais Anglais, des mieux finis. 24 mai

A. M. LAFERRIERE LEVESQUE, Commissionnaire des articles de Paris, rue des Petites Ecuries, no. 6 bis (à Paris) offre ses services pour tout ce qui concerne l'achat de marchandises françaises et se charge de commissions à faire à l'étranger. Pour plus amples renseignements s'adresser à MM. V. ROUMAGE et E HERBAULT, ou à M J. LACARPENTIER, à la Nouvelle Orléans. 5 sept—1a

BRIQUES A FEU DE PREMIERE QUALITE.

A VENDRE à l'entrepôt de M. Bonitay, près de Pensacola, de 3 à 400,000, briques d'une qualité qui n'excède en rien à n'importe quelles briques des Etats-Unis. Ceux qui désirent se procurer cet article feront bien de les acheter, car il n'y a pas à se tromper dans leur qualité. Nous faisons aussi des briques durée longue l'on nous les commande.
23 juin—6m 1ps JAMES & STARKE.

LE soussigné offre en vente, à des prix raisonnables, 150 paniers Champagne; 3 quarts Vin vieux de Xerès; 30 barils vieux Whisky de Monongahela; 200,000 Cigares de qualités assorties; 30 caisses Vin de Bordeaux; 4 caisses de Thé superfin; 100 barrillets Clous grandeurs assorties.
6 juillet J. ROBERT & Co.
67, Bienville.